

**DEPARTEMENT DE LA MARNE – ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE FLEURY LA RIVIERE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 février 2023. Date d'affichage : 20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 20h

Nombre de conseillers en exercice 15 - présents : 15 – votants : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur LECACHEUR Freddy.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal .

Le quorum est atteint.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur David SALHORGNE est désigné pour remplir cette fonction. Le compte rendu de la séance du 13 février 2023 est lu et approuvé.

**N°202302-02 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR, POUR LA
CONSTRUCTION D'UN ARRET MINUTE ET LA CRÉATION D'UN ESPACE
FRAICHEUR**

Nomenclature N°7.5

Considérant le projet de construction de deux garages en sous- sol et la création d'un parking minute situé 35 rue François Arnoult, approuvé par délibération le 27 septembre 2021, Le Maire propose de végétaliser et aménager un espace fraîcheur à proximité du parking arrêt minute.

Il propose de solliciter une DETR pour la construction du parking minute et l'aménagement d'un espace fraîcheur à proximité.

Après étude financière du projet et consultation des entreprises, le coût total HT des travaux des entreprises moins-disantes est estimé à 32 089€ par le Maître d'œuvre en bâtiment Monsieur BAUDET Eric .

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'adopter cette opération,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

• Coût estimatif du devis :	32 089 € HT
• Subvention DETR escomptée 30% :	9 626.70 € HT
• Autofinancement prévisionnel :	22 462.30 € HT
- De solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2023 (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus, à l'unanimité. Les crédits seront ouverts sur le Budget Primitif 2023.

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publicité faite le 02 mars 2023
